

ORDRE DE MISSION

Le(s) soussigné(s) :

Le **Mandant 1.**: Nom :

(propriétaire) représenté par :

adresse :

tel :/..... e-mail:@.....

et

Le **Mandant 2.**: Nom :

(locataire) représenté par :

adresse :(nvelle adresse)

tel :/..... e-mail:@.....

Charge(nt) par la présente :

Le Bureau Vision-R représenté par M. Christophe Remacle.

de réaliser la mission suivante :

entourez le type de mission

ETAT DES LIEUX D'ENTREE - SORTIE - RECEPTION PROVISOIRE ELE AVANT TRAVAUX

du bien ci-dessous :

type de bien et situation

L'expert est désigné en qualité *d'expert unique*.

Pour l'établissement des constatations des dégâts locatifs et l'estimation des réparations.

Le cas échéant, l'expert *relèvera* les indices des compteurs d'énergies.

Les honoraires seront calculés sur base des barèmes professionnels :

- Les parties régleront chacune la moitié des honoraires de l'expert
- Les honoraires sont en totalité à charge du **Mandant 1/** Propriétaire.
- Les honoraires sont en totalité à charge du **Mandant 2/** Locataire.

Conditions générales : Les honoraires sont **payables au grand comptant**. A défaut de paiement à leur échéance, il sera dû de plein droit et sans mise en demeure à titre de dommage et intérêt une indemnité de 15% des montants dus, avec un minimum de 50€, ainsi que des intérêts au taux de 12% l'an à compter de la date de la facture et sans mise en demeure préalable. Ne sont pas compris dans cette majoration les frais éventuels de procédure. En cas de litige, seuls les Tribunaux de Bruxelles sont compétents et, dans les limites de sa compétence, le Juge de Paix du canton de Woluwe-St-Lambert. Le droit belge est seul d'application. . Les parties sont solidairement responsables du paiement des honoraires et les rapports seront remis à chacune des parties après paiement de leur quote-part.

Fait à Bruxelles, le RDV fixé le : à.....

NOM, PRENOM, DATE DE NAISSANCE

EXPERT

NOM, PRENOM, DATE DE NAISSANCE

SIGNATURE DU BAILLEUR

SIGNATURE DU PRENEUR

.....

.....

.....

